VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juin 2014 Rapporteur : Monsieur Marc CHAUVIN

N° 4 DDC 14.4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/06/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/06/2014 (accusé de réception du 16/06/2014)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention entre la ville de Quimper, l'association Festival de Cornouaille et le Théâtre de Cornouaille pour l'organisation de 'Dañs Excellañs'

Le championnat de danse bretonne de 1^{ère} catégorie de la confédération Kendalc'h se déroulait habituellement au sein du Pavillon, salle actuellement en cours de rénovation. L'association Festival de Cornouaille a sollicité la mise à disposition du Théâtre de Cornouaille pour maintenir l'accueil de « Dañs Excellañs » à Quimper. La ville accompagne ce concours de haut niveau.

Une convention entre la ville de Quimper, le Théâtre de Cornouaille et l'association Festival de Cornouaille fixe les modalités d'organisation de l'évènement et les responsabilités de chaque partenaire. Le Théâtre de Cornouaille facturera les frais de personnels mobilisés à cette occasion, à hauteur de 7 200 € pour la ville de Quimper, et à hauteur des frais restant à prendre en charge (environ 7 800 €) au Festival de Cornouaille. La convention concerne l'édition 2014 de Dañs et l'apport de la ville est exceptionnel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention entre la ville de Quimper, l'association Festival de Cornouaille et le Théâtre de Cornouaille pour l'organisation de « Dans Excellans ».

Le maire,

Ludovic JOLIVET